

30 SEPTEMBRE 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au 119 rue Renaud, le jeudi 30 septembre 2021

Madame Isabelle Arcoite, agit comme secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance extraordinaire est ouverte à 19h00.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :
Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
Madame Marie-Ève Boutin au poste no 3
Monsieur Alexandre Brault au poste no 4
Monsieur François Ledoux, au poste no 6

Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5, n'habite plus le territoire, ce qui le rend inhabile à siéger sur le Conseil.

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-09-260– Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alexandre Brault, appuyé par monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 TRAVAUX PUBLICS

3.1 Octroi du contrat de déneigement pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige et l'épandage d'abrasifs et de sel sur les chemins, rangs, les trottoirs et les bornes-fontaines

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

30 SEPTEMBRE 2021

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Octroi du contrat de déneigement pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige et l'épandage d'abrasifs et de sel sur les chemins, rangs, les trottoirs et les bornes-fontaines

Résolution 2021-09-261 – Abrogeant la résolution 2021-09-256 et réattribuant le contrat de déneigement des saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et une année optionnelle pour 2024-2025 à Eurovia Québec Construction inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite octroyer le contrat de déneigement des saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et d'une année optionnelle pour 2024-2025 à un soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE des doutes avaient été soulevés par un des soumissionnaires quant à la conformité des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la vérification de conformité des soumissionnaires réalisée par les conseillers juridiques de la municipalité a démontré des irrégularités majeures et mineures au dossier de soumission de 9352-8750 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'irrégularité majeure dans un dossier de soumission oblige la municipalité à rejeter la soumission et octroyer le contrat au prochain soumissionnaire conforme;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé, appuyé et résolu MAJORITAIREMENT par les conseillers présents :

D'abroger la résolution 2021-09-256 octroyant le contrat de déneigement à l'entreprise 9352-8750 Québec inc.;

D'octroyer le contrat au prochain soumissionnaire conforme le plus bas, Eurovia Québec Construction inc., au coût de 1,643,787.07\$ pour trois ans et 481,094.98\$ pour une saison optionnelle.

∞ ADOPTÉE ∞

Vote demandé :

Élu(e)	Position
Richard Lestage – Conseiller 1	Contre
Alain Lestage – Conseiller 2	Pour
Marie-Ève Boutin – Conseillère 3	Pour
Alexandre Brault – Conseiller 4	Pour
Marc Lamarre – Conseiller 5	Absent et inéligible au vote
François Ledoux – Conseiller 6	Pour
Lise Sauriol - Mairesse	S'abstient de voter

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-09-262 – Adoptant la levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur François Ledoux, appuyé par monsieur Alain Lestage et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée à 19h32.

30 SEPTEMBRE 2021

Lise Sauriol, mairesse

Isabelle Arcoite, secrétaire-trésorière

∞ ADOPTÉE ∞